

res. Cette caractéristique du projet de loi lui semble inopportune parce qu'en décourageant les efforts des volontaires on priverait le pays de leurs services. La blessure qui serait infligée au pays ne se guérirait qu'avec le temps parce que l'expérience a prouvé que lorsque les hommes sont appelés au service militaire, ils y vont à contrecœur et ne s'intéressent pas aux manœuvres militaires. Ils ne font rien de plus que de se conformer aux simples exigences de la loi. Si on veut avoir une organisation militaire en temps de paix, afin d'être prêts à parer aux difficultés lorsqu'elles se présentent, il faut alors que les hommes entrent dans l'Armée avec un esprit de corps qui leur permettra de s'acquitter de leurs fonctions en retirant une pleine satisfaction. Les observations faites au sujet de l'article 45 montrent quelles seraient les conséquences de cet article. Le rang des officiers du Corps de volontaires serait diminué. C'est une ambition légitime pour un homme d'obtenir un poste dans l'Armée ou la Marine puisque cela élève son niveau social dans la vie. Le Corps de volontaires se situe entre l'armée régulière et la milice ordinaire; ceux qui s'enrôlent dans l'Armée gagnent du prestige aux yeux de toute la population. Lorsque la solde d'un officier qui s'est acquitté de ses fonctions est réduite, on considère qu'il n'a plus qu'à donner sa démission et c'est de cette façon que les officiers du Corps de volontaires seront considérés. Ils ne s'opposeront pas tant à ce qu'on diminue leur solde mais plutôt à ce qu'on les place au même niveau que leurs subordonnés. Selon l'orateur, le Sénat n'est pas autorisé à modifier le projet de loi lorsqu'il s'agit d'articles de finance, mais il pense que les sénateurs peuvent faire quelques observations et qu'on devrait tenir compte de leurs opinions. C'est avec beaucoup d'intérêt qu'il a écouté les observations sincères et habiles présentées par le ministre des Postes sur la mesure relative aux fortifications. Cependant, le sénateur Sanborn n'a pas été impressionné très favorablement par une des observations de son collègue. Le sénateur Campbell a affirmé qu'il était absolument nécessaire d'accepter la mesure d'emblée et qu'il était déloyal d'exprimer le moindre doute à ce sujet. Le sénateur Sanborn n'est pas d'avis qu'il soit nécessaire de prendre une position semblable lorsqu'il faut en premier lieu dépenser 5 millions de dollars. Selon lui, la question devrait être étudiée sous tous ses aspects tant du point de vue canadien que du point de vue britannique. Lorsque le colonel Jervis a présenté son rapport on a beaucoup craint qu'il

entraîne un conflit entre les États-Unis et la Grande-Bretagne à cause des difficultés que pourrait entraîner la guerre civile qui faisait alors rage dans la République voisine. Voilà pourquoi on avait demandé de présenter un rapport sur les fortifications et après avoir entendu le ministre des Postes il est honteux d'entendre quelqu'un dire que le Dominion est impossible à défendre. Il serait peut-être honteux de dire que nous ne souhaitons pas défendre notre pays, mais nous ne pouvons blâmer personne de parler des avantages ou des désavantages d'un moyen de défense que possède le pays. Il faut être réaliste et se rendre compte qu'il y a 1500 milles de frontière à défendre au Canada. On dit dans les écritures que lorsqu'un homme construit une maison, il doit en calculer le coût, et lorsque le gouvernement accorde des sommes importantes, il doit calculer le coût et l'utilité du travail. Voici l'une des premières observations que le colonel Jervis a notée dans son rapport: «En étudiant la longueur et la nature des frontières du Canada, je me rends compte qu'il est impossible de le défendre entièrement, cependant, il ne faut permettre à l'ennemi de s'emparer de certains postes stratégiques avant qu'il ait atteint une position militaire avantageuse.» On doit se rappeler que le rapport a été préparé lorsqu'il y avait une possibilité de conflit entre les États-Unis et la Grande-Bretagne et les opinions exprimées reflètent uniquement l'opinion impériale. Le colonel Jervis dit encore dans son rapport que le point le plus important est de fortifier le Bas-Canada, reconnaissant ainsi qu'en cas de guerre il faudrait abandonner le Haut-Canada. Comme citoyen du Bas-Canada, le sénateur Sanborn ne s'opposera certainement pas à cette opinion; mais comme il habite les Cantons de l'Est, il ne bénéficiera pas des fortifications érigées à Montréal autant que ceux qui habitent de l'autre côté du Saint-Laurent. Il déclare dans son rapport qu'il est impossible de défendre la région située de l'autre côté du Saint-Laurent et il affirme exactement ce que le ministre des Postes juge si répréhensible. La personne à qui on a demandé de préparer les plans et devis des fortifications nous a fait connaître son point de vue et ne devrions-nous pas étudier ces faits bien objectivement afin de comprendre son point de vue et d'être sûrs que les fortifications seraient avantageuses. L'orateur ne dit pas que les fortifications devraient être érigées à des endroits différents que ceux auxquels on a songé mais il dit qu'il